



Assemblée générale

Distr. générale
3 septembre 2012
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt et unième session

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, M^{me} Gulnara Shahinian

Rapport thématique sur le mariage servile

Rectificatif

1. Paragraphe 30

Lire comme suit la première phrase:

Au paragraphe 2 de son article 17, la Convention américaine relative aux droits de l'homme garantit le droit de se marier et de fonder une famille à l'homme et à la femme s'ils ont l'âge requis, tandis qu'au paragraphe 3 du même article elle prévoit que le mariage ne peut être conclu sans le libre et plein consentement des parties.

2. Paragraphe 61

[Sans objet en français.]
